



CRC Industries, Inc.

Siège social mondial : 800 Enterprise Road, Suite 101 | Horsham, PA 19044 | 215.674.4300

Centre de fabrication et R&D : 885 Louis Drive | Warminster, PA 18974 | 215.674.4300

Lettre de garantie

Cette lettre accompagne le produit chimique non comestible indiqué ci-dessous conformément aux exigences de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Des copies de la présente lettre et des informations complémentaires sont disponibles sur notre site Web :

www.crc-canada.ca.

Nom du produit : Détachant pour graffiti

Numéro de produit : No. 74194 (Item# 1006238)

Lettre de garantie émise par : CRC Industries, Inc., pour le compte de CRC Canada Co.

Date d'émission: 12-jun-19

Utilisation du produit :

Ce produit est sécuritaire et convient à une utilisation dans des établissements alimentaires comme décapant pour peinture (C3) pour des aires où des contenants ouverts de produits comestibles ne sont ni traités ni entreposés. L'équipement et les ustensiles qui entrent directement en contact avec les produits comestibles doivent être soigneusement nettoyés et rincés avec de l'eau potable après le traitement avec lesdits produits avant d'être remis dans l'aire de traitement. Pour les instructions d'utilisation, voir l'étiquette du produit.

CRC Canada produira les documents justificatifs sur demande de l'ACIA.

Signature :

Michelle Rudnick

Michelle Rudnick
Directrice principale des Affaires réglementaires